



# POUR QUE TU RACONTES A TON FILS

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

## La Voie À Suivre

BO

609

23 JANVIER 2009

8 CHEVAT 5770

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

### GARDE TA LANGUE

#### Louer quelqu'un devant les autres

*Si quelqu'un raconte à autrui comment on a demandé des renseignements sur lui à une tierce personne qui s'est tue, et n'a pas voulu raconter ce qui s'était passé, ce qui allait se passer ou autre, cela insinue qu'il y a du mal à raconter, et c'est de la « poussière de médisance ».*

*De même, si on loue quelqu'un devant autrui, là où cela risque de provoquer une rancœur, et qu'il peut s'ensuivre du tort, c'est de la « poussière de médisance ».*

(Hafets Haïm)

Dédié à la mémoire de  
Yaacov Ben Moshe  
Castro Zal

**D**ans les parachiot du début du livre de Chemot, Chemot, Vaera et Bo; dont les initiales forment le mot «Chouv», Moché demande à Paro encore (« chouv ») et encore qu'il libère les bnei Israël de l'esclavage, qu'il leur enlève le joug de l'Egypte, les travaux forcés auxquels ils sont assujettis. Ainsi, chapitre après chapitre, verset après verset, l'Ecriture est remplie de sujets de foi et de confiance en D., parfois explicites et parfois sous forme d'allusion, et petit à petit se dévoile à nos yeux l'histoire merveilleuse de la sortie d'Egypte, qui est l'une des fondations de notre foi dans le Créateur du monde.

Entre les lignes de cette histoire extraordinaire, et les plaies qui tombent les unes après les autres sur la tête de Paro et de son peuple, nous sommes également témoins de la discussion entre le Saint béni soit-Il et Paro, par l'intermédiaire de Moché et Aharon. Non seulement cela, mais la Torah nous expose aussi les méandres du cœur de Paro, avec toute la puissance de sa méchanceté. Le roi Chelomo, le plus sage de tous les hommes, a dit (Michlei 25, 3) : « Le cœur des rois est insondable », et les Sages ont expliqué dans le traité Chabbat (11, 1) : « Rabba bar Ma'hssia a dit au nom de Rav 'Hama bar Gouria au nom de Rav : si toutes les mers étaient de l'encre et tous les lacs des plumes et le Ciel des parchemins et tous les hommes des écrivains, ils n'arriveraient pas à écrire la moindre chose de ce qui est arrivé ; Rav a dit : Tout comme les cieus en hauteur, la terre en profondeur, le cœur des rois est insondable. » Et Rachi explique dans le livre de Michlei : « Le cœur des rois est insondable – ils doivent juger, faire la guerre et faire attention à tout le monde, et même s'ils parlent toutes les langues et écrivent toutes les lois, cela ils ne peuvent pas l'écrire. » S'il en va ainsi de tout roi, à plus forte raison de Paro, qui régnait en Egypte et asservissait à cette époque la plupart des nations du monde, comme il est dit dans les livres. Il est évident que sa sagesse était grande, et malgré cela, il était totalement méchant, niait l'essentiel et faisait de lui-même un dieu.

Malgré la grande sagesse de Paro, le cœur des rois et des princes est dans les mains de Hachem, comme le dit le roi Chelomo dans Michlei (21, 1) : « Le cœur des rois est dans la main de Hachem, Il le dirige partout où Il veut », et le Saint béni soit-Il l'a empêché de se repentir, comme en témoigne l'Ecriture en disant : « Car j'ai endurci son cœur », et tout cela, « pour que tu racontes à ton fils et au fils de ton fils ce que J'ai accompli en Egypte et les signes que J'ai mis parmi eux, et vous saurez que Je suis Hachem. Dans ce verset, la Torah nous révèle que tout le but de l'endurcissement du cœur de Paro, toute l'exigence incessante de Moché : « renvoie Mon peuple et il Me servira », était pour augmenter la gloire du Ciel, pour que la foi dans le

Créateur se renforce pour toutes les générations, « pour que tu racontes à ton fils... et vous saurez que je suis Hachem », c'est là le but.

A présent réfléchissons un peu. Un juif est en train d'étudier la paracha, il la lit deux fois dans le texte hébreu et une fois dans la traduction araméenne, mais ne s'arrête pas pour penser aux merveilles de la foi qui s'y révèlent. Peut-on vraiment dire qu'il a accompli la volonté du Créateur ?

Un juif est installé, il se rassemble avec toute sa famille, ses proches et ses amis pour fêter le Séder de Pessa'h, il boit les quatre coupes, mange la matsa, lit toute la Haggada, mais ne s'arrête pas un seul instant dans le déroulement des mitsvot qu'il doit accomplir pour réfléchir à ce qui découle de chaque miracle de la sortie d'Egypte, au fait qu'il y a quelqu'un qui dirige, qui crée tout, qui nous a envoyés en ce monde. Il ne réfléchit pas sur la foi un seul instant. Peut-on dire qu'il a accompli le projet des mitsvot de Pessa'h et du Séder ?

Il est bien clair que ces deux juifs, tout honorables qu'ils soient, et bien que méritant une récompense, n'ont pas réussi à exécuter la volonté du Créateur. En effet, l'essentiel leur manque. Certes, l'un a lu la paracha, certes, l'autre a raconté la Haggada, mais c'est comme un corps sans âme, car l'essentiel de ces parachiot, et de toute l'histoire de la sortie d'Egypte, est le renforcement de la foi. « Vous saurez que je suis Hachem. » C'est cela l'objectif, et quiconque ne l'a pas atteint a manqué le but, il a perdu la partie la plus importante, pour laquelle toute la sortie d'Egypte valait la peine, pour laquelle il y a eu dix plaies, et pour laquelle les bnei Israël ont attendu en Egypte tout ce temps-là : « Vous saurez que je suis Hachem. »

En effet, il est bien clair que D. aurait pu amener sur les Egyptiens un seul coup puissant qui les aurait vaincus, ils auraient alors accepté de libérer les bnei Israël. De plus, il est évident que s'Il n'avait pas endurci le cœur de Paro, il n'y aurait pas eu besoin des dix plaies, mais alors il n'y aurait pas eu non plus la possibilité de tirer le plus grand profit de la sortie d'Egypte et de son récit. C'est pourquoi D. a fait passer les Egyptiens, et Paro à leur tête, dans le creuset de la foi, une étape après l'autre, une plaie après l'autre. Chaque plaie avait son but, chaque plaie comportait son enseignement spécifique. D'abord détruire les idoles de l'Egypte, puis révéler le bras étendu, puis encore et encore, avec tout le mal que le Créateur S'est donné pour nous. Nous avons le devoir de tirer le plus grand parti de ces miracles, d'utiliser cette merveilleuse occasion que nous avons d'arriver à la foi et à la confiance en D. et de les enraciner à l'intérieur de notre cœur, pour qu'elles y germent, et nous poussent à l'amour du Créateur.

**« Il sera consommé dans une même maison, tu ne feras rien sortir de sa chair de la maison, et vous n'en rompez pas d'os » (Chemot 12,46)**

On apprend ces lois spécifiques à partir de celles qui concernent la consommation des sacrifices dans le Temple. La Torah établit ainsi que la sainteté d'une maison juive équivaut à celle du Temple : de même qu'il était interdit de sortir la viande du Temple, il était interdit de sortir le Korban Pessa'h de la maison. La mitsva du Korban Pessa'h apportait en effet de la sainteté à la maison juive.

Cette idée illustre la façon dont les maisons d'Israël se distinguaient de celles des Egyptiens, la manière dont le peuple d'Israël entier s'est construit : sur les fondements de la sainteté et de la pureté, qui protégeaient les demeures d'Israël, la maison et la famille.

## ***S'investir dans la paix conjugale***

Une notion profonde et extraordinairement importante est rapportée dans le merveilleux livre « Barkhi Nafchi » :

Nous devons accorder une grande importance à ce qui concerne la paix conjugale, afin d'éviter, D. nous en préserve, de créer une situation dans laquelle l'atmosphère de paix et de joie serait un tant soit peu altérée. Chacun doit s'investir pour que l'harmonie dans son foyer soit maintenue, se développe et s'épanouisse.

Une question historique s'est posée aux grands d'Israël. Elle a été rapportée par l'un des membres de l'organisation de rapprochement à la Torah « Lev LeA'him », qui s'était rendu chez quelqu'un et s'était aperçu que le mari voulait de tout son cœur revenir vers D. mais qu'à ce sujet il ne s'entendait pas avec son épouse, qui le menaçait de divorcer s'il commençait à se rapprocher de la religion.

La femme se disputait violemment avec son mari et disait explicitement que si elle le voyait aller à des cours de Torah ou faire quoi que ce soit qui témoignerait de sa techouva, elle le quitterait aussitôt et détruirait ainsi le foyer.

La question se posait de savoir que faire dans ce cas, lorsque le mari veut vraiment se rapprocher du judaïsme et que son épouse l'en empêche. Faut-il choisir le chemin du retour et abandonner son foyer ?

Le gaon Rabbi Yossef Chalom Eliachiv a relevé les propos de la Guemara dans le traité « Nedarim » : « Pourquoi Avraham a-t-il été puni et ses enfants ont-ils été asservis en Egypte pendant deux cent dix ans ? » Une des réponses données est celle de Rabbi Yo'hanan : « parce qu'il a empêché certaines personnes de rentrer sous les ailes de la Chekhina ».

Il s'agissait là-bas de personnes mauvaises et dévoyées, et pourtant Avraham en a été tenu responsable, et ses enfants ont reçu la grave punition de l'asservissement en Egypte.

On voit donc que l'obligation de rapprocher les gens de D. concerne toutes les catégories de personnes.

## ***Il peut et doit rapprocher sa femme***

Le Midrach rapporte l'histoire d'un vieillard de quatre-

vingt ans qui était allé chez Avraham, lequel lui avait donné à manger et à boire, mais lui avait demandé auparavant de bénir D. L'invité avait refusé, avait même sorti son idole de sa poche et l'avait bénie...

Avraham avait continué à lui demander de bénir D., mais l'hôte avait persévéré dans son refus.

A la fin de la journée, la gorge d'Avraham étant desséchée par ses supplications et ses insistances auprès de cet homme, il désespéra, lui demanda de payer et prit congé en paix.

Dans la nuit, raconte le Midrach, D. lui apparut et lui dit : « Avraham, Avraham, cela fait quatre-vingts ans que j'attends de cet homme qu'il se repente et Je n'ai pas encore perdu espoir, et toi, en un seul jour, tu abandonnes déjà ? » Avraham partit alors à sa recherche dans le désert de Beer Shéva, le trouva, le ramena chez lui, et lui parla à nouveau jusqu'à ce qu'il réussisse à provoquer son repentir.

Nous devons en apprendre que l'obligation de rapprocher de la Torah ceux qui sont dans l'erreur concerne également les individus qui se trouvent dans un éloignement extrême. S'il en est ainsi, est-il concevable qu'un homme ne s'efforce pas de rapprocher son épouse ?

En d'autres termes, la question précédente, qui était : « Le rapprochement à D. doit-il se faire au détriment du maintien de la cellule familiale ? » n'a pas lieu d'être posée.

Si l'on demande des comptes à Avraham parce qu'il n'a pas provoqué le repentir d'un vieillard, a fortiori le mari peut, et même doit, rapprocher sa femme de la Torah. Il en est capable !

Que D. nous préserve d'arriver à la situation de celui qui, pour se rapprocher de D., se trouve dans l'obligation de dissoudre son foyer. Hormis tout ce qu'on lui enseigne sur le judaïsme, on se doit de lui enseigner aussi comment sensibiliser sa femme aux mitsvot. Parfois, il faut investir dans ce domaine beaucoup de sagesse et « perdre » des heures, des jours et des mois afin que l'épouse le suive dans cette voie. Le mari a pourtant l'obligation de le faire, et s'il s'engage dans le juste chemin et s'arme de patience, son projet aboutira avec l'aide de D.

## ***En arrivant au Sanctuaire***

Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner ce que dit le Rachbam sur le Traité Pessa'him : « Ne rentre pas dans ta maison sans prévenir. » Il écrit des choses extraordinaires qui mettent en parallèle la maison juive et le Temple !

Le Rachbam cite ce que dit le Midrach dans Vayikra Rabba : « Lorsque Rabbi Yo'hanan rentrait chez lui, il faisait entendre le son de sa voix pour que l'on sache qu'il était arrivé, car il est dit à propos du Cohen : « il fera entendre sa voix en arrivant au Sanctuaire... »

Semblable au Cohen Gadol, à qui la Torah avait ordonné de couvrir des clochettes d'or pour donner un sens au verset « il fera entendre sa voix en entrant au Sanctuaire... », Rabbi Yo'hanan faisait entendre le son de sa voix avant de rentrer chez lui car il sentait qu'il entraînait dans un sanctuaire.

Combien sont attrayantes les paroles du Sage !

# UNE TORAH DE VIE

## VOIR ET VERIFIER

Il semble que la prise de conscience du public et les connaissances qui s'accumulent sur la présence d'insectes dans la nourriture va en grandissant de jour en jour et d'année en année. Dès le début du mois de Chevat, les marchés sont inondés d'un grand assortiment de fruits secs, dont une partie répond à la définition de « nourriture infestée », et les consommateurs scrupuleux veillent à vérifier attentivement avant de manger, ainsi qu'à entreposer la nourriture de façon à éviter la présence de divers insectes.

Il faut attribuer cette grande vigilance au mérite des comités de cacherout qui organisent des formations spéciales et des journées d'étude pour les machgui'him dans les usines de produits alimentaires, ainsi qu'à celui des rabbanim qui passent dans les villes du pays pour donner des soirées d'explication, dans le but de renforcer la vigilance au sein du grand public, afin qu'il veille à éviter de manger quoi que ce soit qui contienne des insectes ou des vers, tout en le formant aux façons de se protéger des insectes dans tous les composants de la nourriture.

Avant tout, il faut citer le « Pri 'Hadach » sur les lois concernant les insectes (Yoré Dea 84) : « Je ne peux m'empêcher de rappeler au peuple de Hachem la gravité de l'interdiction de manger des insectes, parce que c'est devenue une chose minime devant l'opinion publique, et quand quelqu'un a commis une faute et l'a répétée, elle lui semble permise, et même des sages et des personnes particulièrement pieuses ne font pas suffisamment attention. Or celui qui mange un ver ou une fourmi transgresse à chaque fois cinq interdictions susceptibles du châtement de « malkout », et s'il y avait des mouches ou des moustiques, il s'agit de six « malkout ». On rencontre cette interdiction très fréquemment dans les fruits, les légumes, les légumineuses et toutes sortes d'aliments, et il est impossible de faire attention à les éviter, à moins d'exercer une extrême vigilance. C'est pourquoi l'Écriture a multiplié les interdictions, afin d'inciter à être très attentif à cette mitsva. »

Voici ce qui est dit dans « Tanna DeBei Rabbi Yishmaël » :

« Le Saint béni soit-Il a dit : Si je n'avais fait sortir les bnei Israël d'Égypte que pour qu'ils ne se rendent pas impurs par des insectes, cela suffirait. » Et le Or Ha'Haïm écrit que « celui qui mange des insectes, son âme elle-même devient répugnante... »

### *Il est impossible de les identifier*

Les graves découvertes que publient les media à cette époque sur le pourcentage élevé d'insectes dans les fruits secs, et qui n'a pas besoin de fruits secs à cette époque-ci, tombent parfois dans des oreilles sourdes. Allez donc prouver à celui qui ne le « voit » pas de ses yeux que l'abricot sec ou la figue sèche sont infestés d'insectes et autres éléments indésirables !

Diverses baies sauvages, ainsi que des fruits cultivés, représentent une serre pour les mouches et les cératites qui trouvent un abri chaud et agréable pour construire leur « foyer ». Les goyaves, par exemple, sont par nature très sensibles à la

mouche des fruits, et on ne peut presque pas distinguer ses œufs sur les fruits. Les vers qui éclosent de ces œufs sont minuscules et d'une couleur extraordinairement semblable à celle du fruit de la goyave, et on ne peut presque pas les distinguer.

Signalons ici brièvement la liste des fruits et légumes qui n'ont pas besoin d'être vérifiés (d'après le livre « Bedikat Mazon MiTolaïm » du Rav Moché Vayé chelita) :

Fruits : Ananas, avocat, banane, conserves d'abricot, conserves de pêches, dattes fraîches (surgelées), grenade (de culture commerciale), kiwi, mangue, melon, noix de coco, noix de pécan, pastèque, poire, pomme.

Légumes : Carotte, cannelle, céleri-rave, chou-rave, conserves de petits pois et de pommes de terre, courgette, flocons d'avoine (en boîte métallique), galettes de riz, graines de potiron, grains de maïs (conserves et surgelés), patate douce, tomates.

### *On ne buvait pas de son thé*

Les feuilles de légumes ont joui au cours des dix dernières années d'une amélioration importante en ce qui concerne les insectes, et le mérite initial en revient aux habitants de « Goush Katif », qui ont pris sur eux la tâche de protéger la table des bnei Israël en faisant pousser et en mettant sur le marché des légumes garantis sans insectes, avec un niveau professionnel et halakhique très élevé, à commencer par la laitue, en passant par le persil, les feuilles de coriandre et de menthe, jusqu'à l'idée originale de cultiver du khat.

Le Rav Amram Edhery chelita, dans son merveilleux livre « HaCacherout Kahalakhah », cite la lettre du Rav Yossef Messas zatsal, à qui on avait demandé pourquoi les juifs du Maroc avaient l'habitude de boire du thé avec des feuilles de menthe, alors que celles-ci peuvent contenir des insectes. Il avait répondu :

« Chez nous, les femmes vérifiaient la menthe feuille par feuille, et ensuite lavaient les feuilles à l'eau puis les mettaient dans le thé, et c'est ce que dit la halakha, qu'il faut vérifier et qu'on peut manger. Certains trouvent difficile de vérifier, et mettent la menthe dans un autre récipient pour la laver à l'eau, puis ils versent dessus de l'eau bouillante et au bout de quelques instants, pour leur laisser le temps de donner du goût et de l'odeur à l'eau, ils la filtrent avec un tissu épais. On met ensuite cette eau dans le thé. Cela aussi est conforme à la halakha, on filtre et ensuite on peut boire, mais celui qui ne vérifiait pas et ne filtrait pas, on ne buvait pas de son thé, et on lui en faisait le reproche. »

D'une façon ou d'une autre, il semble que toute personne douée de bon sens doit suivre le conseil chaleureux du « 'Hokhmat Adam », à savoir qu'il est très souhaitable, comme il l'écrit lui-même, de « regarder ce qu'on mange, et de cette façon on évite des insectes. Je témoigne sur moi-même que plusieurs fois j'ai été sauvé de cette façon. »

## « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois, le premier pour vous des mois de l'année » (12, 2)

Le gaon Rabbi Zéev Ya'avets zatsal s'étonnait : pourquoi cette mitsva-là justement est-elle la première que les bnei Israël aient reçue quand ils sont sortis d'Égypte ?

Il répond que comme on le sait, ce sont les Égyptiens qui ont inventé le calendrier, et qui ont institué le compte des années selon le soleil et non selon la lune, ainsi que c'était alors admis chez les autres peuples. Ceci parce que le compte des mois de l'année était lié au calcul du moment où le Nil montait pour arroser la terre, donc pour eux le premier jour de l'année égyptienne nouvelle était ce jour-là où le fleuve montait pour irriguer l'Égypte.

C'est pourquoi comme l'invention du calendrier était alors considérée comme l'une des grandes réussites de la culture égyptienne, la première mitsva qui a été donnée aux bnei Israël était : « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois, le premier pour vous des mois de l'année. » Pour nous dire : Avant tout, ne fêtez pas la nouvelle année des Égyptiens, mais comptez des mois juifs à votre façon.

## « Et vous, que personne ne sorte du seuil de sa maison jusqu'au matin » (12, 22)

En vérité, pourquoi la Torah a-t-elle ordonné au peuple d'Israël que personne ne sorte de chez lui pendant toute cette nuit-là, jusqu'aux lueurs du matin ?

Le livre « Moussar HaYahadout » nous en donne une explication :

Le Saint béni soit-Il a ordonné aux bnei Israël que personne ne sorte de chez lui pendant la nuit où les premiers-nés ont été frappés pour une raison toute simple : afin qu'ils ne voient pas le malheur de leurs ennemis et ne soient pas remplis d'un sentiment honteux de vengeance...

## « Paro se leva pendant la nuit, lui et ses serviteurs » (12, 30)

On trouve une explication à ce propos dans le livre « Sifteï Tsaddik » de Rabbi Pin'has Mena'hem Elazar zatsal :

« Cela nous enseigne à quel point il était effronté. Paro avait déjà vu que tout ce qui était sorti de la bouche de Moché s'était réalisé, et il avait entendu de sa sainte bouche que les premiers-nés allaient être frappés au milieu de la nuit, mais il avait eu l'aplomb d'aller se coucher... »

## « Environ six cent mille hommes, sans compter les enfants » (12, 37)

Cette expression, « à peu près six cent mille », fait observer Rabbeinou Be'Hayé, enseigne qu'il n'y avait pas un compte rond de six cent mille. Comme la Torah ne l'avait pas donné le compte exact, ni combien il manquait pour faire six cent mille, on peut dire qu'il n'en manquait qu'un seul, et on n'a pas voulu donner le compte en mentionnant un manque.

Voici ce qui est expliqué dans Pirkeï DeRabbi Eliezer :

« Quand les bnei Israël ont quitté l'Égypte, tous les hommes étaient au nombre de six cent mille moins un. Qu'a fait le Saint béni soit-Il ? Il S'est inclus dans le compte avec eux, alors leur nombre a atteint six cent mille, ainsi qu'il est dit : « Moi-Même aussi je t'en ferai remonter ».

## Par allusion

### « Je verrai le sang et Je passerai par-dessus vous »

On sait que l'agneau était une idole des Égyptiens, et qu'il fallait beaucoup de dévouement aux bnei Israël pour acheter et égorger leur idole aux yeux de leurs ennemis. Pourtant, ils n'ont pas tardé et n'ont pas hésité, mais l'ont fait avec simplicité, sans aucun calcul.

Les dernières lettres des mots « Et hadam oufassa'hti aleikhem »

(le sang et Je passerai par-dessus vous) forment le mot « tamim », « simples », pour nous insinuer que par le mérite d'avoir fait la mitsva avec simplicité, Hachem a passé par-dessus eux.

(« Makil el Dal »)

### « Pour que tu racontes à ton fils et au fils de ton fils »

On peut l'expliquer d'après l'enseignement de nos Sages selon lequel par la mitsva de la circoncision, les bnei Israël sont sortis d'Égypte avant le moment prévu.

La valeur numérique des dernières lettres de « Binkha Ouve Binkha » (ton fils et le fils de ton fils) est la même que celle de « hamilah » (la circoncision).

(« Bnei Issakhar »)

## A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

### L'histoire comme moyen éducatif

« Pour que tu racontes à ton fils et au fils de ton fils ce que J'ai opéré en Égypte et les signes que j'y ai placés, et vous saurez que Je suis Hachem » (10, 2)

« Pour que tu racontes à ton fils » ne signifie pas que le but de ce qui s'est passé et des plaies était que ce soit raconté aux enfants comme une belle histoire, mais bien d'implanter la foi en nos enfants, le « vous saurez » au moyen de l'histoire de la sortie d'Égypte.

La Torah nous dévoile que la meilleure façon de faire pénétrer la foi chez nos enfants, la bonne façon d'accomplir la mitsva d'éduquer l'enfant, est « selon sa voie », sous la forme d'une histoire, « pour que tu racontes », justement comme cela. Il n'est pas écrit « pour que tu enseignes », non plus que « pour que tu annonces » ou ainsi de suite, mais « pour que tu racontes », à la façon d'une histoire qui attire le cœur, pour qu'ils sentent et s'identifient avec ce qui s'est passé en Égypte, qu'ils le ressentent dans leur chair, comme si c'étaient eux qui étaient sortis d'Égypte. Alors, « même quand il prendra de l'âge il ne s'en détournera pas », car il n'y a rien de mieux qu'une histoire sur un peuple puissant et fort, loin de la foi et de la crainte de D., qui a dû reconnaître par la force l'existence du Créateur et se soumettre à Son exigence, pour lui faire détester Paro et aimer Moché, Aharon et les bnei Israël. C'est seulement ainsi que le père peut enraciner en son fils dès son jeune âge une foi parfaite et juste dans le Créateur du monde.

Ajoutons que raconter une histoire est la meilleure façon de transmettre à l'enfant les messages nécessaires, car on peut ainsi éveiller des représentations (or comme on le sait, les ba'aleï hamoussar ont dit que la différence entre le tsadik et le racha est la puissance de la représentation, qui peut beaucoup pour rapprocher l'homme d'une foi concrète dans le Créateur du monde), et familiariser la tendre oreille de l'enfant avec les versets de la Torah. Alors, quand l'oreille est sensibilisée et que la représentation se perfectionne dans le cerveau de l'enfant, il ressent l'histoire, et automatiquement la morale qui en découle, de façon vivante et expressive.

Par exemple, si nous voulons faire passer à nos enfants un message sur un certain grand de la Torah, nous le ferons au mieux par une histoire frappante qui concrétise pour l'enfant, avec les moyens qui sont les siens, la grandeur de ce Rav. Il en va de même en ce qui nous concerne pour l'histoire de la sortie d'Égypte, car, comme nous l'avons dit « Eduque l'enfant selon sa voie », à chaque âge correspond sa voie particulière, et à tous les âges, « pour que tu racontes ». Ce sont des choses simples.